

Commune de NUAILLÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 JANVIER 2022**

Nombre de
Conseillers

En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	01
Votants	15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué par Monsieur Christophe PIET, Maire, le quatorze janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle de la Vallonnerie – Rue de la Vallonnerie, par dérogation à l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales en session ordinaire

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire, M. Régis FREIN, 1^{er} adjoint, Mme Fanny FROGER, 2^{ème} adjointe (représentant Mme Nathalie PELÉ), M. Patrice DELAUNAY, 3^{ème} adjoint, Mme Angélique PINEAU, 4^{ème} adjointe, M. Christophe RICHARD M. Philippe ALLAIN, M. Richard BIRAUD, M. Sébastien BRÉGEON, M. Bernard BROCHARD, Mme Odile BEAUPÉRIN, Mme Sophie CHAMPION, Mme Sophie ÉMAURÉ et Mme Jocelyne VANDENBERGUE

Était excusée : Mme Nathalie PELÉ (représentée par Mme Fanny FROGER)

Secrétaire de séance : Mme Odile BEAUPÉRIN

**OBJET : MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE LES COMMUNES DE
NUAILLE ET DE TREMENTINES - SAISINE DE MONSIEUR LE PREFET DE MAINE &
LOIRE POUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le territoire de la commune de NUAILLÉ s'étend sur un peu plus de 1 300 hectares dont la moitié est occupée par le Massif Forestier.

Si ce patrimoine naturel constitue indiscutablement un atout, il n'en demeure pas moins un frein au développement urbain et à l'essor démographique de la commune.

Pour y remédier, il conviendrait que NUAILLÉ dispose de réserves foncières afin d'assurer la production de nouveaux logements et ce, en conformité avec les orientations de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Agglomération du Choletais.

C'est avec cet objectif, qu'il a été identifié au Sud-Ouest du territoire de la commune de TRÉMENTINES, secteur de « La Gachetière », des emprises foncières, appartenant à M. et Mme PIOUS, desquelles il serait extrait, après division foncière, une parcelle de terrain d'une superficie de 6ha 11a 34ca.

De son côté, la commune de NUAILLÉ a identifié, dans le secteur de « La Gilbertière », des emprises appartenant aux conjoints BELOUARD desquelles il serait extrait, également après division foncière, trois parcelles, d'une superficie respective de 2ha 69a 88ca, 2ha 24a 83ca et 1ha 16a 63ca, soit, au total, 6ha 11a 34ca.

Au total, l'ensemble des emprises foncières affectées par cette opération, dont les états parcellaires sont annexés à la présente délibération, seraient désignées de la manière suivante :

Commune de NUAILLÉ

Parcelles	Propriétaires	Superficie
Section B n° 111	Consorts BELOUARD	1ha 16a 63ca
Section B n° 112	Consorts BELOUARD	2ha 24a 83ca
Section B n° 113	Consorts BELOUARD	2ha 69a 88ca
TOTAL		6ha 11a 34ca

Commune de TRÉMENTINES

Parcelles	Propriétaires	Superficie
Section ZY n° 63	M. et Mme PIOU Louis-Claude	6ha 11a 34ca
TOTAL		6ha 11a 34ca

Cette opération aurait pour conséquence de modifier les limites territoriales des 2 collectivités et ce, dans une égale proportion, soit 6ha 11a 34ca.

La commune de NUAILLÉ, en accord avec celle de TRÉMENTINES, et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, souhaite saisir Monsieur le Préfet de Maine & Loire afin qu'il soit prescrit une enquête publique sur ce projet de modification des limites de leurs territoires respectifs.

A ce titre, il est précisé que l'ensemble des frais se rapportant à l'enquête publique sollicitée sera intégralement pris en charge par la commune de NUAILLÉ.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ensemble de ces propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de saisir Monsieur le Préfet de Maine & Loire afin que soit prescrite une enquête publique de modification des limites territoriales entre la commune de NUAILLÉ et la commune de TRÉMENTINES, telles qu'indiquées sur les états parcellaires joints en annexe ;

- Précise que l'ensemble des frais relatifs à l'enquête publique sollicitée sera intégralement pris en charge par la commune de NUAILLÉ ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne régularisation de ce dossier ;

- Dit que la dépense correspondante sera imputée sur des crédits inscrits en suffisance au budget communal.



Fait et délibéré en séance des jours, mois et an ci-dessus.
Pour Extrait Conforme,



Le Maire – Christophe PIET

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christophe PIET".



CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAUDEAU
33 avenue de la Lésoudrie BP 37253 - 49312 CHOLET (49) - Cedex
Tel. 02 41 65 06 16 - cholel@jeou.fr

Département du Maine-et-Loire

COMMUNE DE NUAILLE

ETAT PARCELLAIRE

Parcelles	Propriétaires	Contenances
B 111	Indivision BELOUARD	1ha16a63ca
B 112	Indivision BELOUARD	2ha24a83ca
B 113	Indivision BELOUARD	2ha69a88ca
TOTAL		6ha11a34ca



Echelle : 1/2000



CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAUDEAU
32 avenue de la Tessonnière BP 31253 - 49312 CHOLET C/REUX
Tel. 02 41 65 66 76 - cholet@geocj.fr

Département du Maine-et-Loire COMMUNE DE TREMENTINES

ETAT PARCELLAIRE

Parcelle	Propriétaires	Contenances
ZY 63	M. et Mme PICOU Louis-Claude	6ha11a34ca
	TOTAL	6ha11a34ca

